

**DIMANCHE**

24 NOVEMBRE 1833.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BAREUR, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRÉ, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 105. Et à l'Office-Correspondance de MM. LEPELLETIER ET C<sup>e</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18. Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départemens.



**TROISIÈME ANNÉE.**

268.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est:

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	13	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la *Glaneuse*, franc de port.

# LA GLANEUSE,



**JOURNAL POPULAIRE.**

La Prison est le Séminaire des Patriotes.

## ÉPHÉMÉRIDES

### DU JUSTE-MILIEU.

24 novembre 1831, continuation de la révolte à Lyon. — 25 nov. 1830, condamnation du *Patriote*; 1 mois, 200 f.; — saisie de l'*Avenir*.

### Encore un Procès!

Hier..... pendant que des chants lugubres retentissaient sous les voûtes des quatre églises de nos faubourgs, pendant que la foule écoutait tristement ces prières des morts, alors enfin que les larmes coulaient dans les yeux de tant de pères, de tant de frères, de tant d'amis, au souvenir des morts de Novembre, un procureur général insensible, lui, à toutes ces pieuses douleurs, disséquait froidement les paroles de deuil que le retour de ces sanglans anniversaires nous ont inspirés!..... C'était un cœur de marbre qui analysait nos pensées, de nous, jeunes hommes au cœur plein d'un brûlant amour pour nos frères, pour notre patrie, de nous qui comprenons si bien toutes les douleurs, qui voudrions sacrifier mille fois nos vies, s'il se pouvait, pour les éteindre toutes!.... Qu'on s'étonne, après cela, que nos regrets, nos espérances surtout aient effarouché l'homme dont le métier est de servir un roi qui l'a nommé son *procureur général*!!

Aussi, cet homme s'est-il empressé d'écrire un long réquisitoire duquel, lui, *opinant tout seul*, a fait résulter contre nous une accusation de provocation au renversement du gouvernement de ce roi que nous avons tant de raison de chérir!....

Puis, comme c'était de la *Glaneuse* qu'il s'agissait, de cette feuille tant de fois maudite par un pouvoir qui enrage de ne pouvoir la tuer, on est allé vite, très vite!... Point d'interrogatoire à faire subir au gérant, point de délai non plus à lui accorder.... et à 3 heures, le 23 novembre, nous avons reçu une assignation pour comparaître devant le jury le 4 décembre prochain!... C'est le troisième jour après l'ouverture des assises! Il y avait déjà des causes fixées pour cette audience,

mais on nous aime tant, qu'on a eu bientôt fait une place!..... Merci, MM. les gens du roi, merci de la *bienveillante* préférence que vous nous accordez.

Heureusement pour la *Glaneuse*, ce nouveau procès est le plus absurde d'entre les absurdes qui nous ont été intentés jusqu'à ce jour. De grâce, lecteurs, reprenez notre article 21, 22 NOVEMBRE, et quand vous l'aurez bien relu, dites-nous si jamais serviteur de monarchie fut plus maladroit que M. le procureur général de Lyon! — Oh! oui, à propos de ces journées, nous pouvions évoquer de terribles souvenirs, arracher des cris de désespoir à bien des consciences coupables; nous pouvions inventer ce supplice pour nous venger, nous, parmi lesquels il en est que les malheurs de ces temps ont fait si horriblement souffrir! mais non! Nous avons oublié toute animosité, toute haine, nous prêchons ce que nous sentons. Nous criions à tous: « Oubli, tolérance, paix, concorde! » Nous parlons d'un avenir qui doit achever la guérison de toutes les souffrances,... et parce que nous disons cela, nous sommes coupables, nous avons à subir un nouveau procès!...

Ce n'est pas assez pour ces messieurs que nous avons déjà un gérant sous les verroux, il leur faut une nouvelle victime! Allez, allez, bonnes gens, profitez du peu de temps qui vous reste! Le peuple est là-bas qui gronde; faites encore des réquisitoires jusqu'à l'heure où il viendra tenir lui-même son lit de justice.

## Que veulent-ils?

Les prisons de Paris et des provinces ont regorgé de patriotes;

Les glorieux vaincus de juin se meurent au Mont-saint-Michel;

Le jury, composé de privilégiés, a frappé la presse de plus de deux cents condamnations;

L'épée du sergent de ville s'est impunément rougée de sang de nos frères;

Que veulent-ils encore?

Ce qu'ils veulent, un journal, qui a toute honte bue, vient de nous l'apprendre. Le jury, choisi par les préfets sur les listes d'électeurs à deux cents francs d'impôts; le jury qui, depuis juillet, a fait jeter dans les cachots tant de républicains, qui a imposé tant et de si énormes amendes aux journaux indépendans, le jury acquitte parfois quelque prévenu.

*Il faut qu'il n'acquitte plus personne.*

Pour cela, on va proposer à nos improstitués un petit amendement ainsi conçu :

« Les décisions du jury seront prises à la simple majorité des voix. »

Or, quand un Persil, ou tout autre séide du pouvoir viendra, sous quelque prétexte futile, demander votre tête, à vous prolétaires, il se trouvera bien, parmi les douze privilégiés appelés à vous juger, sept hommes ignorans ou passionnés qui feront droit au réquisitoire de l'homme du roi. Qu'importe si cinq juges éclairés et consciencieux vous trouvent innocent! Qu'importe, au surplus, une erreur, si les conséquences en doivent peser sur un ennemi du gouvernement! Et puis, une tête de prolétaire, cela est utile au magistrats pour leur avancement, comme le corps d'un supplicié aux jeunes chirurgiens, pour leur instruction.

Vous me direz peut-être que les Anglais, depuis que le jury se trompe, exigent l'unanimité des voix pour une condamnation? Mais qu'avons-nous de commun avec nos voisins d'outre-mer? Tout doit être Français chez nous: voyez plutôt l'ameublement du prince Rosolin!

Ainsi donc, on va déclarer infaillibles les jurés du juste-milieu: nul d'entr'eux ne pourra errer; les voila tout aussi sûrs de leur jugement que le pape, selon la doctrine de La Mennais. On voudrait mieux que cela encore; on voudrait ne plus se servir d'eux, et supprimer tout-à-fait le jury en matière de presse, car le *Journal des Judas* se sent fort; il a pour lui, assure-t-il, les conseils généraux de département, et pendant qu'il est en veine, il veut jouer aux coups d'état. C'est un vieux petit-maitre qui se croit en bonne fortune, et qui veut faire le téméraire.

Les journaux de l'opposition monarchique ont pris la chose au sérieux; il y a plaisir à entendre leurs clameurs contre les projets des doctrinaires. Le *Constitutionnel* a senti son bonnet de coton se dresser sur sa tête chenue; le *Temps*, le *Journal du Commerce*, le *Messenger* se lamentent à faire pitié. Ce n'est certes pas nous, républicains, qui chercherons à détourner de leurs projets les hommes du *Journal des Débats*, ni leurs meneurs; car nous savons que la tyrannie marche en aveugle jusqu'au moment où le peuple la heurte et la brise.

Nous resterons donc spectateurs impassibles des nouvelles tentatives, et quand le moment sera venu, au lieu de pousser de vaines clameurs, nous agirons.

Le *Courrier de Lyon* est, ce nous semble, le seul organe du juste milieu de province, qui ait approuvé les propositions du *Journal des Débats*. Dans un premier article, il a fait entendre que restreindre les décisions du jury à la simple majorité des voix, était une modification imperceptible.

— C'est stupide, dites-vous.

— Mais dans un second article, qui a paru aujourd'hui, il a tout-à-fait supprimé le jury.

— L'indiscret! il prend les devans sur ses patrons. — il nous a formellement dit ce qu'ils veulent.

## COMME QUOI

LA POIRE A ÉTÉ LA CAUSE OCCASIONNELLE D'UN SECOND PÉCHÉ ORIGINEL.

Dieu, rapporte la sainte chronique, dit un jour à Adam et à son épouse Eve: Vous serez maîtres et possesseurs inamovibles de ce paradis-terrestre; vous jouirez de tous les droits et émolumens qui en dérivent; de plus, vous aurez l'immortalité; mais je mets une condition à tout cela, c'est que vous ne mangerez pas de ce fruit que vous voyez dans ce coin. — Or, ce fruit c'était une pomme. Que ce fût une pomme reinette ou une pomme d'api, les Massorettes qui nous ont transmis l'histoire ne sont pas d'accord sur ce point. Peu importe; il est de fait qu'Eve eut envie de ce fruit, qu'elle en mangea, puis en fit manger à son bonhomme de mari, et soudain, paradis, bonheur, immortalité, tout fut flambé. Voila pour le premier péché originel.

Passons au second. Il vous souvient, mes amis, qu'en 1830, après trois jours de combat, le père *Populus* et sa femme *Françoise* restèrent seuls maîtres du paradis-terrestre, qu'on appelle *France*, et qu'ils se promirent alors la jouissance indéfinie des prérogatives qui se rattachaient à leur triomphe, c'est-à-dire, la liberté et la souveraineté. Rien ne s'y opposait, pourvu qu'ils n'eussent pas la funeste fantaisie de goûter d'un fruit perfide et fallacieux qui se montrait à eux sous les apparences les plus favorables; et ce fruit, comme le savez de reste, c'était une belle et grosse poire que d'aucuns prenaient alors pour une poire de bouchretien, mais que l'on a rangée ensuite dans la classe des végétaux vénéneux. — Cette fois, ce fut *Françoise* qui ne voulait pas y essayer sa dent; elle se défiait de la mollesse hypocrite de cette pulpe dodue, et elle avait raison, la pauvre femme. Mais, par malheur, le père *Populus* se trouva environné de méchans conseillers qui ne voulaient que sa perte; ils lui dirent que la poire était le meilleur des fruits, que la poire était ceci, que la poire était cela; qu'enfin, il fallait avoir une poire pour la soif.... Hélas! le pauvre père *Populus*, après avoir mâché des cartouches pendant trois jours, se trouvait avoir soif.... il goûta de la poire.... Alors il lui prit des coliques affreuses, il tomba dans la langueur, et passa, comme dit notre ami Cormenin, de l'état inflammatoire au marasme de la chronicité. Lorsqu'il se vit dans cet état, le père *Populus* ne vit pas d'autre ressource que de prendre un purgatif violent qui pût chasser la matière délétère qu'il portait dans son sein. Il prit donc une décoction de 5 et 6 juin; mais la poire maudite résista au médicament; il n'en résulta que des évacuations fétides et dégoûtantes que l'on appela pont d'Arcole, assommades, état de siège, réquisitoires Persil, amendes, Mont St-Michel, Clairvaux, etc., etc..... Et voila comme la poire a produit le second péché originel.

Heureusement, *Françoise* se porte bien, et comme il y a eu un Messie pour le premier péché originel, elle attend aussi, elle, un second Messie. Force gens assurent avoir vu des signes qui annoncent sa prochaine arrivée; mais tout porte à croire que ce ne sont pas des signes télégraphiques.

Nos sympathies vives et connues pour tous les travailleurs en général, le désir qui nous anime de les terminer promptement les différends qui existent entre eux, et l'intérêt que le public, partie aussi dans ces débats, prend à ces graves questions, nous fait continuer d'ouvrir nos colonnes à la discussion pacifique des intérêts matériels, et à toutes les justes réclamations que les citoyens peuvent avoir intérêt à faire connaître au public. Tout en satisfaisant ainsi à nos sentiments démocratiques, nous ne perdons pas le droit d'exprimer franchement nos opinions vis-à-vis de quelque corps que ce soit. Vérité, sincérité, sera toujours notre devise !

A M. le rédacteur en chef de la *Glauceuse*.

Monsieur,

Dans l'intérêt de la vérité, de la justice, nous vous prions d'insérer dans votre prochain numéro la présente lettre.

Nous avons été peinés de la tournure que l'on a donnée à notre remarque auprès de M. le maire; voici les faits tels qu'ils se sont passés. Nous n'avons point accusé les ouvriers charrons de complot politique; la plupart d'entre nous ne connaissent et ne se mêlent jamais de gouvernement; notre visite a eu pour unique but de demander liberté pour tous, et de réclamer assistance de l'autorité en faveur des ouvriers qui, comprenant mieux leurs intérêts, voudraient travailler en sûreté. D'après cette déclaration, vous voyez, monsieur le rédacteur, que ce n'est point une dénonciation, ainsi qu'on a semblé l'insinuer.

Nous allons mettre sous vos yeux la position des ouvriers et la nôtre: ici, la tâche est facile à remplir.

Presque tous, nous avons fait notre tour de France; les mêmes maux, nous les avons endurés; seulement, c'était la privation de travail qui causait les nôtres, et pourtant le prix de nos journées était généralement moindre ou au plus égal à celui du moment actuel, la nourriture était presque toujours plus chère que pendant les deux années qui viennent de s'écouler. Il est un conseil de père que nous adressons à nos ouvriers; ce serait de quitter cette habitude qu'ont la plupart de faire le lundi; ils y trouveraient une double économie, celle de la journée perdue et celle d'une dépense ordinairement plus forte le jour là; nous croyons de plus que leur moralité y gagnerait quelque chose.

Ainsi, monsieur le rédacteur, nul ne peut mieux que nous connaître la position de l'ouvrier, puisqu'elle a été la nôtre et qu'elle sera la leur dès le jour où ils deviendront maîtres à leur tour. C'est alors qu'ils verront mieux notre position, nos responsabilités et nos devoirs envers l'ouvrier; enfin ils reconnaîtront que leur intérêt est lié au maître par un si grand rapprochement, que la distance en est des plus petites.

On a annoncé que nous faisons des bénéfices énormes; ici il y a ignorance totale des faits: sur environ soixante-dix maîtres charrons qui exercent à Lyon et dans ses faubourgs, il serait difficile d'en citer plus de huit ou neuf qui aient acquis une honnête aisance; mais en revanche, on en compte vingt-cinq qui ont fait la triste expérience que les bénéfices à réaliser n'étaient pas énormes, puisqu'ils ont été contraints de fermer boutique. Neuf d'entre eux travaillent encore dans des ateliers: et nous vous prions d'observer en passant que ce sont eux qui tiennent le plus à l'opposition.

Nous faisons remarquer qu'il y a eu erreur dans l'évaluation des journées; des charrons peuvent gagner, soit aux pièces, soit à la journée, depuis 2 fr. 50 c. jusqu'à 4 à 5 fr., en proportion de leur activité et de leurs talents. Ainsi, en n'admettant pas les prétentions de nos ouvriers, nous pensons que personne ne nous taxera d'égoïsme ou de mauvaise volonté. Ces messieurs savent aussi bien que nous (et c'est là une raison pour que l'accord, qui a duré jusqu'à présent entre nous, se continue), ils savent, dis-je, que nous avons à soutenir une double concurrence; celle des environs, pour le gros charnage, et pour la carrosserie, celle de Genève, qui, pour utiliser ses produits, se sert de la voie de la contrebande.

Avant de terminer notre exposé, M. le rédacteur, nous faisons connaître que le sort de nos ouvriers ne nous a jamais été indifférent; car catégoriquement quelques-uns de nous avaient fait la proposition d'une souscription entre maîtres, dont le produit serait destiné à faire acheter à nos ouvriers la lecture, l'écriture, les droits et les devoirs du citoyen.

Nous formons des vœux pour que l'accord se rétablisse, nous proposons même de nommer cinq membres chargés d'empêcher les injustices ou les diminutions de salaire.

Nous désirons qu'on trouve dans nos explications franches et toutes surveillantes le gage d'une paix que nous désirons tous.

Recevez, M. le rédacteur, nos salutations sincères.

(LES DÉLÉGUÉS DE TOUS LES MAÎTRES CHARRONS DE LA VILLE ET DES FAUBOURGS.)

NOTE DES RÉDACTEURS. — La lettre de MM. les maîtres charrons nous paraît d'autant plus surprenante, malgré le ton de douceur qui y règne, que la difficulté qui s'est élevée entre eux et leurs ouvriers consiste que dans une augmentation de 23 centimes. Comment

se fait-il, puisqu'ils sont animés par de si beaux sentiments, ce dont nous nous empressons au reste de les féliciter, qu'ils ne puissent pas se résigner au léger sacrifice de 23 centimes par journée ?

Allons, messieurs, puisque vous avez été ouvriers, et que vous vous en souvenez, ne traitez pas ceux qui sont aujourd'hui sous vos ordres en esclaves révoltés! Ne réclamez pas pour eux toutes les peines que vous avez endurées, et surtout ne leur reprochez pas si amèrement la perte du lundi. Après de pénibles travaux, où le corps et l'esprit s'épuisent à la fois, un peu de repos est nécessaire.

Si, comme vous le dites, et comme nous n'en doutons pas, vous voulez être les pères des ouvriers, ne vous contentez pas de conseils donnés d'une manière trop impérative. Prenez, quoique vous disiez à ce sujet, une bien légère part de vos bénéfices pour satisfaire aux besoins impérieux de ceux dont les sueurs vous les procurent. Ne vous étonnez pas de leur part d'une aigreur bien excusable chez ceux qui souffrent; et pour sceller une réconciliation nécessaire, dans votre intérêt comme dans celui des ouvriers, commencez par demander à l'autorité que vous avez eu la maladresse de faire intervenir dans cette affaire pour l'envenimer, la mise en liberté de ceux qui ont été arrêtés contre toute justice, s'ils ne l'ont déjà obtenue.

Nous avons reçu de MM. les marchands cordonniers de la rue Grenette et de quelques rues voisines, une lettre en réponse à celle des ouvriers que nous avons publiée dimanche dernier, et dans laquelle ceux-ci disaient qu'ils ne voulaient pas passer par un bureau de placement pour avoir de l'ouvrage. L'espace nous manque pour insérer toute la réponse des maîtres: nous en extrayons les passages importants:

« Le bureau créé, il y a 4 ans, n'a pu se soutenir parce que l'ouvrier était obligé de payer une contribution de 25 c. par carte, destinée à couvrir les frais qui sont aujourd'hui supportés par les maîtres. La distribution des cartes étant actuellement gratuite, il y a évidemment amélioration pour les ouvriers.

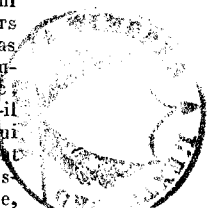
« . . . Certains motifs qui déterminent les ouvriers à ne pas vouloir de bureau, nous font précisément désirer qu'il y en ait un. Par exemple, beaucoup d'entr'eux travaillent pour leur compte; il en est qui occupent jusqu'à trois ouvriers, et quelquefois plus. Ces ouvriers-maîtres ont de petits loyers, point de patentes à payer; ils peuvent, par ces raisons, faire une concurrence onéreuse à ceux qui se trouvent chargés de grands frais de commerce. L'intérêt de ceux-ci est de découvrir ces maîtres, non patentés, pour leur faire subir les charges qui pèsent sur eux, puisqu'ils ont les mêmes bénéfices. Le meilleur moyen, pour remédier à cet abus, est d'établir un bureau où l'on enregistrera régulièrement l'entrée et la sortie de chaque ouvrier chez les maîtres, et lorsqu'il y aura lacune pour un d'entr'eux, ou pourra savoir chez quel maître il aura travaillé pendant ce laps de temps, et les maîtres non patentés seront forcés de le devenir, ou de se passer d'ouvriers. Nous ne voyons pas d'ailleurs qu'il y ait grand agrément pour un ouvrier à aller de porte en porte, chapeau bas, demander de l'ouvrage, tandis qu'ils pourraient s'en procurer de suite en se présentant dans un seul endroit.

» Quant au prix des façons, les ouvriers n'ignorent pas que nous ne pouvons payer à 15 c. près, le salaire donné par MM. Gelot et consorts. A de pareilles conditions, la rue St-Côme l'emporterait toujours sur nous, pour qui, de l'aveu même de plusieurs ouvriers, le taux a été fixé à un point trop élevé; ceux d'entre nous qui le subiraient, ne le feraient que forcément, mais aussi pendant le moins de temps possible. . . . »

NOTE DES RÉDACTEURS. — Les ouvriers cordonniers et bottiers, en nous faisant connaître quelques-uns des motifs qui les portaient à refuser l'intervention d'un bureau de placement, nous avaient convaincus de la justice de leur détermination; mais aujourd'hui que les maîtres expliquent eux-mêmes le but de la création de ce bureau, nous ne pouvons qu'engager vivement les ouvriers à persister dans leur résolution, sous peine de perdre leur indépendance. Les maîtres se récrient contre un abus qui est, d'ailleurs, commun à presque toutes les professions; ils ont raison de chercher à le détruire, mais qu'ils comprennent que pour servir leur propre intérêt contre un petit nombre d'industriels, ils ne veulent rien moins que tenir à leur merci la masse des ouvriers, et cela ne peut ni ne doit exister. Au surplus, et en supposant même que les ouvriers consentissent à seconder leurs vœux, les maîtres n'obtiendraient pas le résultat qu'ils cherchent. En effet, ils veulent imposer des patentes, mais pour cela il faut qu'ils se fassent les mouchards du fisc, et quand même le fisc seconderait lui-même leurs plans, n'y a-t-il pas pour celui qui travaille en chambre mille motifs à alléguer qui l'affranchiraient toujours de toute patente? — Les maîtres n'y ont pas assez réfléchi; nous reconnaissons que leurs plaintes sont justes, mais nous croyons aussi qu'il n'est, avec la législation actuelle, aucun moyen de remédier efficacement aux abus contre lesquels ils se récrient.

La Société philanthropique des ouvriers tailleurs vient d'ouvrir une souscription en faveur de ses camarades de Paris, emprisonnés arbitrairement. Elle espère que tous les ouvriers, hommes de cœur, s'empresseront d'apporter leurs offrandes.

Nous acceptons l'invitation que les sociétaires nous ont faite de recevoir des souscriptions dans nos bureaux.



Nous sommes invités par des membres de l'association du *Progrès* à publier les pièces suivantes : J'ai reçu de M. Joannon, de la société du *Progrès*, la somme de 40 f., montant d'une collecte faite le 1<sup>er</sup> novembre sur la tombe du citoyen Belfond, en faveur du citoyen Coqualin, menuisier.

Lyon, 15 novembre 1833.

MATHEVON, née BOUVARD.

J'ai reçu, des citoyens Dupont et Blanc, pour la faire parvenir à sa destination, la somme de 76 f., 25 c., montant de la collecte faite le 29 septembre en faveur des sous-officiers et soldats Polonais dans le banquet de l'association du *Progrès*.

Lyon, 21 novembre 1833.

LORTEV.

— Nous avons reçu l'état des noms des souscripteurs, portés dans les listes recueillies par les membres de l'association du *Progrès*, pour aider au paiement de l'impôt forcé, prélevé sur la *Tribune*. La somme recueillie est de 403 f. — L'espace nous manque pour publier ces noms maintenant. Le même motif nous a depuis long-temps empêchés de faire paraître beaucoup de listes qui ont été rapportées au comité lyonnais, délégué pour recevoir les souscriptions pour le même journal.

## LYON VU DE FOURVIÈRES,

5<sup>me</sup> ET 4<sup>me</sup> LIVRAISONS.

Les souscripteurs de M. Léon Boitel n'auront rien perdu pour attendre. Voici venir deux livraisons nouvelles qui seront lues avec intérêt et plaisir. Grâce au goût et au dévouement littéraire de ce jeune éditeur, Lyon possédera un volume remarquable, non seulement par l'élégance typographique, mais encore par sa couleur locale et de nombreuses pages écrites avec talent. Nous souhaitons bien sincèrement que le public lui donne un encouragement qu'il mérite pour avoir consacré ses presses à une œuvre dont la spécialité devrait piquer la curiosité et la vanité lyonnaise; mais hélas! se faire l'apôtre de la littérature dans notre ville toute de commerce, c'est se vouer au martyre.

La *Tour de la Belle Allemande*, sujet tiré de nos vieilles chroniques, est une ballade dont les vers gracieux et quelquefois trop naïfs sont dus à la plume moëlleuse de M. Ernest Falconnet.

*Loyasse et la Madeleine* est de M. Bertholon. L'auteur est trop de nos amis pour que nous puissions le juger sans partialité. Lisez son chapitre, il n'est pas long.

*Charbonnières*, c'est plutôt un voyage que M. Kauffman a voulu écrire, qu'une description banale. Ou plutôt encore, ce sont des souvenirs d'amour dont il lui a plu de nous faire confidence, et je suis presque tenté de lui en savoir mauvais gré. Car s'il faut s'en rapporter à ces pages brûlantes, à ces délicieuses peintures, l'auteur est trop heureux: j'en suis jaloux, parole d'honneur.

Il y a deux sujets dans le chapitre intitulé *La Guillotière*. Le premier est une esquisse écrite avec esprit, mais peu exacte des mœurs de La Guillotière à diverses époques; le second, un épisode intéressant comme tous les romans nés de l'imagination de Mad. Maignaud.

Dans *Bellecour*, *St-Clair* et la *Rue Mercière*, de M. de Lamerlière, on reconnaît une main exercée. Il y a de l'observation et de la finesse. L'aristocratie du parchemin, l'aristocratie de la banque et le modeste boutiquier y sont peints d'une manière tour-à-tour piquante et originale. Ce sont des généralités dans lesquelles plus d'un personnage pourra se reconnaître.

*L'Antiquaille*, histoire consciencieuse de ce palais des Césars devenu, par une bizarre destinée, le refuge des fous et des filles de joie, est sans contredit une des pièces les plus remarquables de cette livraison. Le tableau de l'intérieur de cet hospice ne pouvait être mieux tracé que par M. Ariste Potton, un des chirurgiens internes.

La *Poste restante*, espèce de radotage où perce à chaque ligne l'insolence de la morgue aristocratique, pouvait tout aussi bien s'appeler *Les cheveux gris* de M. de Servièrre. C'est en effet ce qu'il y a de plus remarquable. Nous conseillons à l'auteur de prendre une perruque. Enfin, le *quartier St-Jean*, le *pont de Pierre* et la *place des Celestins*, promenade de M. Léon Boitel, dans laquelle il passe en revue tout ce qui peut, sur sa route, éveiller quelque souvenir historique, renferme, outre la facilité du style, un attrait puissant de curiosité.

Remercions, en finissant, MM. Jacques Arago, Fonville et Lepage, des trois jolies lithographies dont ils ont enrichi ces livraisons; et souhaitons bonne chance à l'éditeur, en attendant la cinquième.

## GLANE.

Une ordonnance de médecin prescrivait à *Dutoupet* de changer de pays pour prendre l'air: il s'y est refusé, disant qu'il aimait mieux rester chez nous pour continuer à prendre autre chose.

— La baronne de Feuchères doit, dit-on, faire partie de la prochaine expédition d'Espagne. La reine Christine se propose de créer en son honneur l'ordre de l'*Espagnolette*.

— Pour mettre d'accord les partisans de la reine et ceux de don Carlos, *Dutoupet* voulait placer la couronne sur la tête de *Poulet*, mais les cabinets étrangers n'ont pas voulu que *Poulet* devint sire d'Espagne.

— En entendant lire le manifeste de la société des *Droits de l'Homme*, le Roi fit l'ipe, devint rouge, et en se retournant brusquement, faillit se crever l'œil avec le nez de M. d'Argout.

— Quand la royauté citoyenne se trouve devant moi, disant au garde national de la banlieue, je la regarde comme une bête!

— Pendant que le peuple *prise* l'association, le pouvoir prend du lait d'amendes.



## ANNONCES.

### Traitement végétal

pour la guérison radicale des dartres et maladies secrètes sans mercure.

Ce traitement prescrit par M. Giraudeau de St-Gervais, docteur-médecin à Paris, guérit radicalement les *Dartres*, *Gales* ascitiques, *Écoulemens* rebelles, *Syphilis* etc.; il remédie aux accidents mercuriels, et c'est le seul qui convienne aux enfans, aux nourrices et aux femmes.

(Consultations gratuites par correspondance.)

S'adresser au docteur, rue Richer n. 6 (bis) à Paris, ou à son correspondant à Lyon, Vernet, pharmacien place des Terreaux.

### Maladies secrètes et cutanées.

#### SIROP DÉPURATO-LAXATIF DE SENÉ, \*

Publié par ordre exprès du gouvernement.

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puis-Pelu, n. 25, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que *Dartres*, *Gales* répercutées, *Boutons*, *Rougeurs*, *Pustules*, *Écoulemens anciens ou récents*, *Fleurs blanches des Femmes*, etc., etc.; il remédie également aux accidents mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr gage à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée.

\* C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco). Des dépôts existent en France et à l'étranger. (2350 11)

### Hommes.

Le magasin d'habillement des DEUX-JUMEAUX possède un grand assortiment de MANTEAUX en drap acheté avant l'augmentation.

A céder, une étude d'avoué près le tribunal de Guéret, département de la Creuse.

S'adresser à M. Beaune, place Sathonay, n. 4.

J. FERTON, l'un des gérans.